

# VÉTROZ

## SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

AVRIL 2020

## Editorial

Les beaux jours sont à nos portes, l'hiver, bien que pas très vigoureux, a laissé sa place au printemps, apportant ses lots de floraisons et de journées agréables. Ce printemps est toutefois un peu triste, dû en particulier à la situation de craintes et de doutes provoqués par le Coronavirus qui touche la planète entière et qui sème la maladie voire la mort parmi toutes les couches de la population.

Il n'a jamais été autant important que nous restions unis et solidaires, respectueux des décisions prises par nos autorités sanitaires, quelles que soient les conséquences sociales, financières ou économiques, afin d'anéantir le plus rapidement possible ce risque sanitaire que tout un chacun encourt par la propagation de cette maladie.

Depuis le 1er janvier j'ai repris la fonction de conseiller municipal, en charge des travaux et le fait de passer de citoyen lambda à la fonction de responsable de dicastère m'a appris qu'une fonction communale n'est pas aussi facile qu'il n'y paraît. En effet, le nombre de choses à faire ou qui doit être faites est énorme et bien souvent pas si simple. Nous ne sommes pas seulement dépendant d'un budget financier mais aussi de lois, de règlements, de conventions, etc. fédéraux, cantonaux ou communaux. Pour le commun des mortels faire une route, un trottoir ou une place, cela paraît simple, facile et rapide. C'est sans compter les nombreuses formalités et le temps que prend une mise à l'enquête, une demande d'autorisation ou une mise en conformité avant de pouvoir enfin donner le premier coup de pioche.

Il est dans la nature humaine de vouloir tout, tout de suite et surtout le meilleur pour soi, il est difficile de comprendre le pourquoi d'un refus, d'une décision négative, d'une réponse contraire à nos questions ou demandes, alors que la commune est sensée donner satisfaction aux citoyens contribuables.

Le dicastère des travaux publics, par tout son personnel, se consacre jour après jour sans relâche, en donnant le meilleur d'eux-mêmes afin que les routes (55 km de routes communales), les places, les trottoirs, les torrents, les parcs, les places de jeux, les éco points, les bâtiments scolaires, sportifs, d'administrations et autres, soient toujours fonctionnels, accueillants et propres. Jour après jour, ils œuvrent à faire disparaître les incivilités, les déchets laissés négligemment au sol ou dans les talus, réparant les destructions, volontaires ou accidentelles, faisant que l'image de Vétroz reste celle d'un village où il fait bon vivre. J'en profite de leur dire un chaleureux Merci.



Je peux vous assurer que c'est avec un immense plaisir que j'essaie de remplir la fonction qui m'a été attribuée et j'espère le faire au plus près de vos attentes. Je me réjouis de vous rencontrer tout au long de cette année, je vous souhaite un bel été.

*Stéphane Papilloud*  
Conseiller municipal

### DANS CE NUMÉRO

Commission culturelle .....	2
Jubilaires .....	3
Biotope de Praz-Pourris .....	3
Rencontres citoyennes .....	4
Parc Canin .....	4
Cité de l'énergie .....	4
Éclairage public .....	5
Déchets et système de collecte.....	6 - 7



## COMMISSION CULTURELLE

Cette année, la commission culturelle s'est mis en tête d'être toutes et tous, des «Vétrozains responsables et solidaires». Nous nous sommes donc retrouvés le vendredi 6 mars pour la visite des Ateliers St Hubert à Sion. La Fondation s'engage à assurer un cadre professionnel et éducatif à toute personne en situation AI. Elle propose 305 places de travail, dont plus de 100 à Sion, non seulement dans les différents ateliers protégés, mais également en entreprise.

Nous avons pu découvrir différentes réalisations de prestations dans le domaine des biens et services divers aux entreprises (messengerie, cartonnage, impression, conditionnement, numérisation, etc) et de l'artisanat (couture). Les ateliers sont capables de réaliser aussi bien des modèles uniques (prototypes) que des productions en moyenne, voire grande série.

Merci à toutes les personnes présentes d'avoir partagé avec nous cette visite et un merci particulier à Messieurs Daniel Bächli, responsable régional et Fabrice Rapillard, directeur qui nous ont accueillis.



Nous nous retrouverons le **samedi 6 juin** afin de partager un déjeuner préparé par les personnes accueillies au sein de la FOVAHM. A cette occasion, nous devrions également inaugurer une armoire communautaire. Plus d'informations suivront dans notre flyer annonçant cet événement. Je vous souhaite d'ores et déjà, à toutes et à tous, de belles fêtes pascales.

*Pour la commission culturelle  
Lydia Moix, présidente*

## JUBILAIRES

Né le 28 janvier 1930, Monsieur Henri Joye s'est installé à Vétroz en 1953 lorsqu'il était ouvrier pour la construction des barrages avec l'entreprise Zschokke dans la zone industrielle. A cette époque, il y avait un téléphérique qui reliait la zone industrielle au barrage de Cleuson en dessus de Nendaz.



Monsieur Henri Joye né le 28.01.1930

Le Conseil municipal a tenu à apporter ses vœux à Michel Dessimoz, né le 2 mars 1930. Michel est une figure vigneronne de Vétroz, et un fervent joueur de jass.



Monsieur Michel Dessimoz né le 02.03.1930

## BIOTOPE DE PRAZ-POURRIS

En 2003, la commission « Environnement » entreprenait les premières démarches pour la revitalisation biologique et paysagère de la plaine de Vétroz. Un biotope a été aménagé sur la parcelle N°11'583, située entre la route des Marais et l'avenue des Vergers, en zone agricole. Celui-ci tend à revitaliser la biodiversité et à offrir un lieu de balade agréable pour les familles.

Après 16 ans de gestation, la réalisation du biotope de Praz-Pourris est désormais terminée.



L'inauguration officielle, à laquelle toute la population y est conviée, a été fixée au **samedi 6 juin prochain dès 10h30**.

*Pour la Commission Énergie et Environnement  
Fabien Papilloud, président  
Olivier Cottagnoud, vice-président*

## RENCONTRES CITOYENNES - DATES À RÉSERVER

Les présidents du Conseil général et du Conseil municipal, soucieux que les autorités soient encore plus à l'écoute des habitants de notre commune, et souhaitant privilégier le contact avec la population ont décidé d'organiser 2 rencontres citoyennes, durant lesquelles les Vétrozaines et les Vétrozains pourront faire part de leurs préoccupations et leurs questions aux membres du Conseil municipal et du Bureau de Conseil général.

**Le jeudi 14 mai, dès 18h, au Café des Vergers à Vétroz**  
**Le vendredi 19 juin, dès 18h, à la Cambuse à Magnot**

Les informations détaillées seront communiquées par un tous-ménages.

*Olivier Cottagnoud, président de la commune de Vétroz*  
*Pierre-Michel Venetz, président du Conseil général*

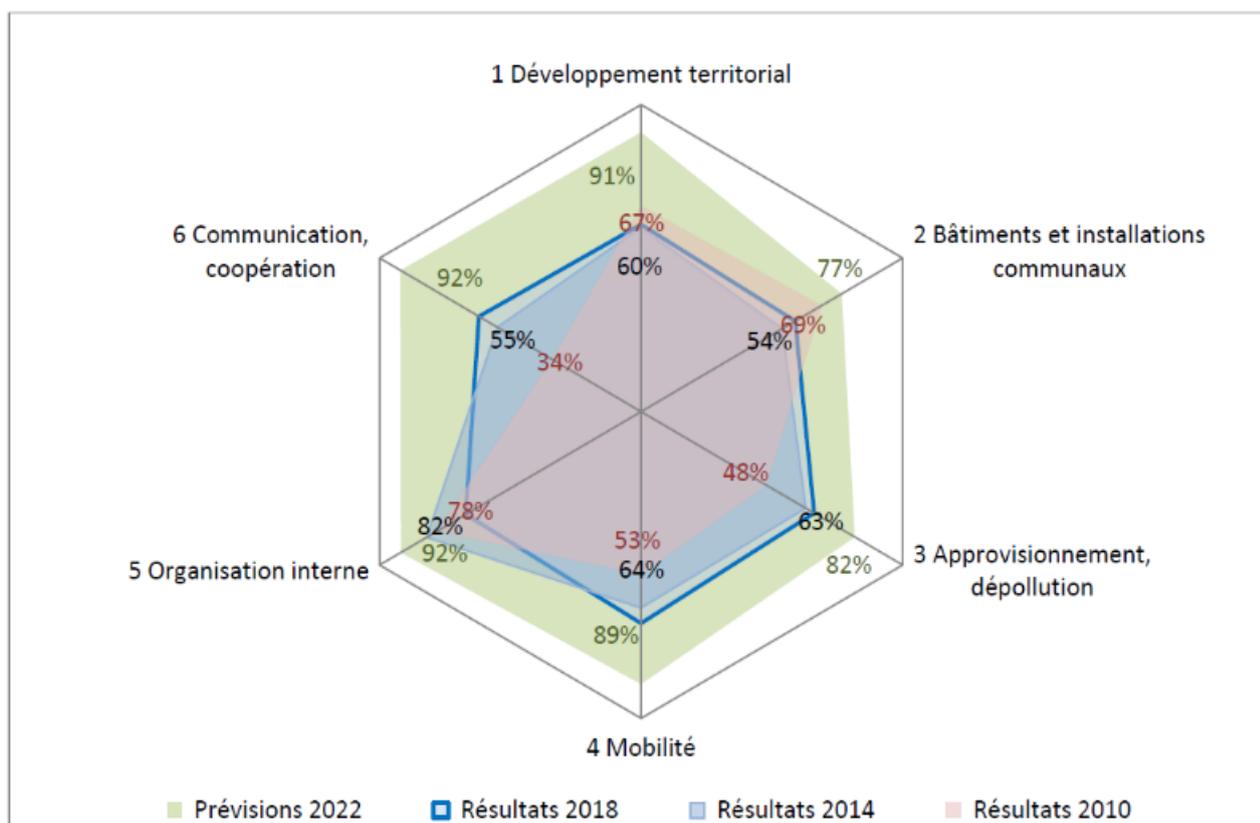
## PARC CANIN

La commune de Vétroz va se doter d'un parc canin afin de laisser s'ébattre nos braves toutous librement en toute sécurité. Ce parc, équipé d'eau potable, de bancs à l'abri du soleil et de suffisamment de place, sera prochainement à disposition des nombreux propriétaires de chiens de Vétroz. Un tel parc permet de sociabiliser les chiens et de les laisser courir sans être attachés. Cette inauguration aura lieu le samedi 2 mai 2020, en fin de matinée. Là également, des informations détaillées seront communiquées ultérieurement.

*Olivier Cottagnoud, président*

## CITÉ DE L'ÉNERGIE - TABLEAU DES INDICATEURS

**Graphique en étoile des résultats 2010 à 2018 et prévisions 2022**  
 (Management Tool eea, nov. 2018)



# ÉCLAIRAGE PUBLIC

Depuis plus de deux siècles, les municipalités ont entrepris de généraliser la pose d'éclairage public dans leurs rues. Des lampes à huiles ont tout d'abord été installées, avec allumage individuel manuel, puis l'électrification des systèmes un siècle plus tard a permis de faciliter la gestion des éclairages publics et de les étendre plus encore. Le but principal de ce développement technologique était non pas d'améliorer le confort de chacun, mais d'instaurer un climat de sécurité dans les rues. En effet, les vols et dommages aux personnes étaient un véritable fléau, une situation terrifiante.

A ce jour, si les atteintes nocturnes aux personnes ont considérablement diminué, les déprédations matérielles observées sont en constante augmentation. Les coûts de réparation, d'investigation et de répression également. C'est la raison principale pour laquelle les black-out nocturnes programmés ne sont pas généralisés ni tous les soirs ni dans toutes les municipalités. L'éclairage public rend en effet les gestes des noctambules visibles par les riverains. D'une manière générale, si l'éclairage public incite les noctambules à ne pas avoir de gestes déplacés, ce système n'est non plus fiable à 100%, comme l'illustre parfaitement la photographie suivante.



## Bilan de l'actuelle législature et programme :

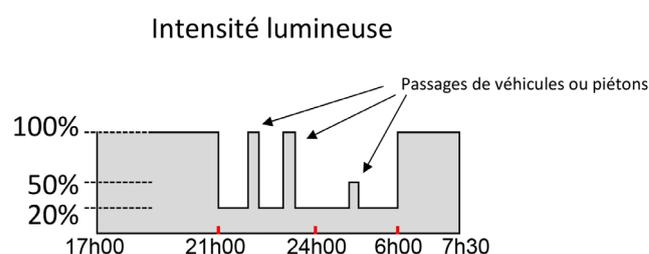
2017 + 2018	2019	2020	En planification
Fin du renouvellement dynamique des luminaires à Magnot	Granzettes Vignerons ouest Abbaye Manège Îles nord	Préfecture Nord Lizerne Industrie sud Proumay Av. de la Gare sud	Beausite Hirondelles Canadas Jonction sud Ateliers sud Compléments T9

Pour le Service technique  
Stéphane Papilloud, président  
Nicolas Berner, chef technique

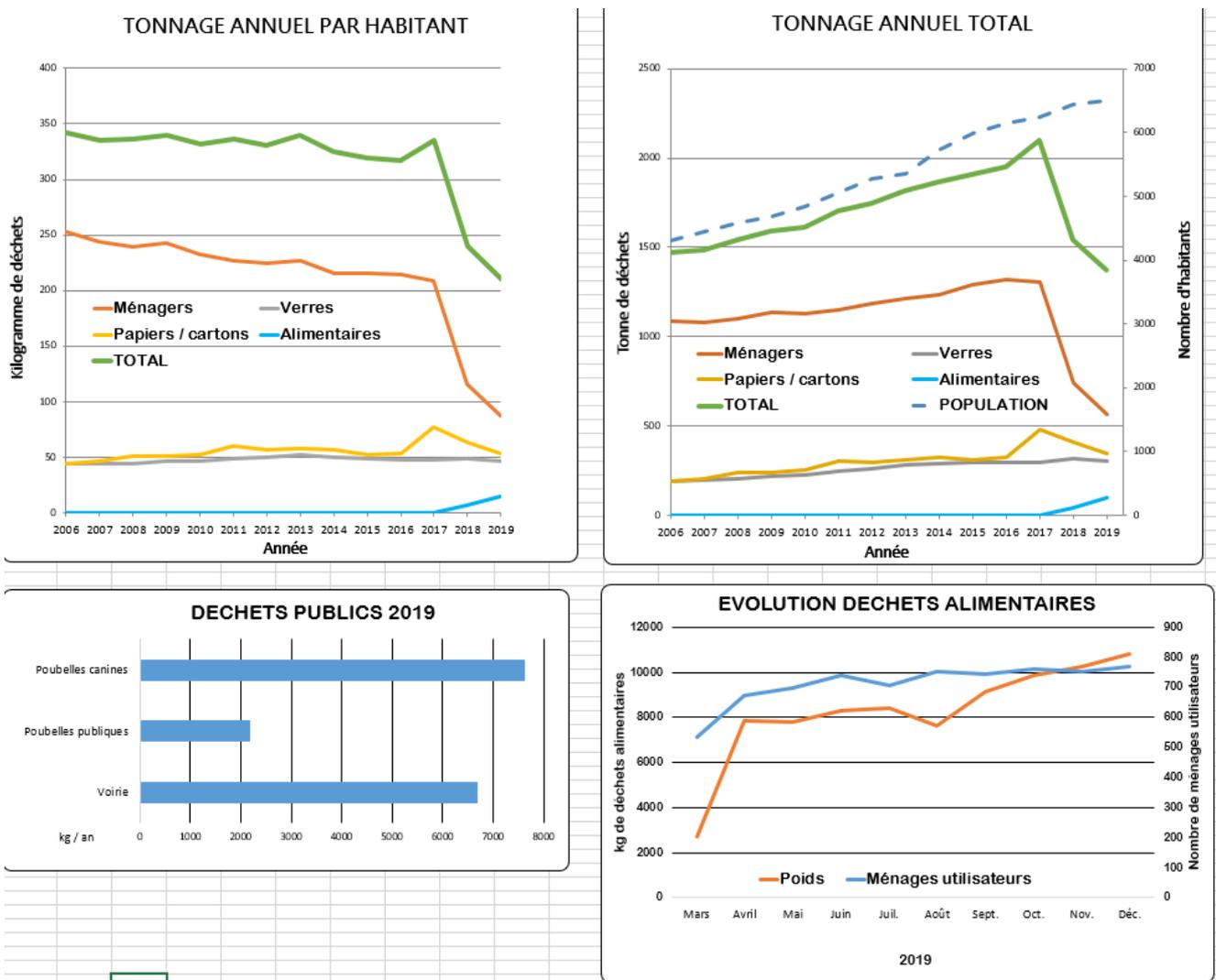
Cette dernière décennie, la Municipalité de Vétroz a investi systématiquement pour plus de Fr. 100'000.- annuellement dans les infrastructures d'éclairage public. De multiples travaux ont été entrepris pour le renouvellement du parc existant, ainsi que pour l'installation de nouveaux points lumineux.

L'assainissement des luminaires existants a été entrepris dès 2011. A ce jour, ce programme arrive à terme. La consommation de chaque lampadaire a ainsi pu être drastiquement diminuée, passant de 560 kWh /an à 80 kWh /an, puis à 60 kWh /an, selon l'évolution de la technologie disponible. Soit au mieux un facteur proche de 10 ! A noter que l'intensité de l'éclairage durant la nuit est diminuée de 80% afin de réduire la pollution lumineuse.

Dès 2015, un système d'éclairage dynamique a été installé sur le territoire communal. Il faut savoir que l'implantation de ce système est techniquement possible uniquement sur les luminaires mis en place depuis 2015. Le principe de l'éclairage dynamique est, en plus de la diminution de 80% de l'intensité lumineuse durant la nuit, il y a un bref rallumage partiel des luminaires lors de passage de véhicules ou de piétons. Les heures indiquées dans le schéma ci-contre sont données à titre indicatif car variables au fil des saisons.



# DÉCHETS ET SYSTÈME DE COLLECTE



**Principales améliorations apportées ces deux dernières années :**

Mars 2018 :	Installation des conteneurs à balance pour déchets ménagers
Septembre 2018 :	Transformation et agrandissement des écopoints existants
Mars 2019 :	Installation des conteneurs pour déchets alimentaires
Décembre 2019 :	Création des écopoints de Proumay et de chemin Nord
Mars 2020 :	Installation de points de collectes supplémentaires pour les déchets alimentaires à la rue de Conthey ouest et au chemin des Sports est
Mars 2020 :	Mise à jour du logiciel pour bloquer les portes des conteneurs à balance en cas de sac coincé

## Problèmes de surcharge et de salubrité :

La Municipalité constate que certains écopoints sont largement utilisés. Trop souvent, des dépôts illégaux sont constatés sur les places de collecte. Des déchets sont laissés par terre, peut-être pour embellir l'image accueillante de notre village. Des problèmes de salubrité sont ainsi générés par le comportement inapproprié de quelques personnes. Ainsi, de mars à décembre 2019, près de 7 tonnes de déchets sauvages ont été récoltés manuellement par le personnel des travaux public. Une part non négligeable de ces déchets provient des écopoints, le reste étant ramassé le long des routes, des places ou des canaux.

La Municipalité tient à rappeler à la population que lorsqu'un point de collecte est plein, les usagers ont, comme la réglementation en vigueur le stipule, l'obligation de se diriger vers un autre point de collecte. En cas de surcharge d'un conteneur, nous invitons les utilisateurs à se diriger vers les écopoints du Home et du chemin Nord qui présentent des taux de remplissages moins élevés.



De même, en fin de semaine, les bacs de récolte des déchets alimentaires sont souvent pleins bien que vidangés trois fois par semaine. L'entassement de sacs alimentaires hors de ces bacs n'est pas toléré par la Municipalité. Avec l'approche de la période estivale, cette situation va devenir problématique sans changement de comportement de chacun.

La Municipalité invite la population, qui durant la fin de semaine se retrouverait face à des bacs de récoltes pleins, à utiliser les nouveaux emplacements situés à la rue de Conthey et au chemin des Sports, ou de se diriger vers l'ancienne école de Magnot ou aux écopoints du Home, du chemin Nord ou de Proumay qui ne présentent pas de surcharge.

*Pour le Service technique  
Stéphane Papilloud, président  
Nicolas Berner, chef technique*



© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

#### Contact

Municipalité de Vétroz  
Route de l'Abbaye 31  
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70  
Fax: 027 345 37 71

[administration@vetroz.ch](mailto:administration@vetroz.ch)  
[www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)

#### Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés.	